

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

SAMEDI 16 FÉVRIER 1918

La réquisition de la laine des coussins et matelas (voir 24 janvier) bat son plein, en ce moment, dans toute l'agglomération ; nous sommes habitués à passer d'une vexation à une autre ; celle-ci est une des plus déplaisantes que nous ayons eu à subir. Cacher des matelas, c'est bien malaisé ; et puis, on sait déjà par l'expérience de plusieurs familles que les soldats préposés cette fois aux perquisitions sont de véritables spécialistes, prompts à découvrir les meilleures cachettes. Ils ne se sont pas gênés en de nombreuses maisons pour tout bouleverser, de la cave au grenier, pour remuer le charbon jusqu'au sol, disloquer les planchers, éventrer les plafonds à coups de baïonnette, arracher les glaces pour voir si, derrière, rien n'a été dissimulé dans la muraille, déplacer les buffets, démonter les pianos, vider les armoires à linge, obliger à ouvrir les coffres-forts. Par la même occasion, ils dénichent des cuivres, des étains et des bronzes, en quantité. On cite des hôtels de maîtres où, dans des cachettes murées, ils ont découvert une accumulation de bronzes d'art, de pendules en

cuivre, de crémones ciselées, de dinanderies. Le tout est inventorié ; deux ou trois jours plus tard des camions de la « *Kommandantur* » viennent enlever le butin. Longue est la liste des immeubles ainsi mis au pillage. Parfois, les soldats préposés à la perquisition sont accompagnés d'un architecte allemand qui lève le plan de la maison afin de faciliter la découverte des réduits cachés, des doubles caves et des placards invisibles.

Ce fut le cas, notamment, chez le vice-président du tribunal de première instance, M. Benoidt, rue Joseph où ils perquisitionnèrent durant deux jours et dénichèrent finalement pour plus de cent mille francs de bronzes d'art, d'étains, de cuivres, de laines, de tapis, etc. Car l'ordre donné en haut lieu est d'emporter tout ce qui est caché, fût-ce des objets ou des produits non réquisitionnés jusqu'à présent.

Chez M. Ectors, la soldatesque découvre, entre autres choses murées, cinq mille bouteilles de vin ; la « *Kommandantur* » émet la prétention de les confisquer sous prétexte que rien ne peut être dissimulé.

Des rafles d'objets d'art sont aussi signalées chez les agents de change Berry, Grosjean, Reynaert, chez le comte de Changy, chez le vicomte de Jonghe, en cent autres demeures ; chez le comte de Mérode, neveu du grand-maréchal de la Cour, l'hôtel est littéralement mis à sac. Dans un hôtel de la rue de la Loi, les

perquisitionneurs forent quarante trous dans les parquets, enlèvent des volées d'escalier, arrachent la plate-forme en zinc de la verandah.

Rue Belliard, ce matin, on aperçoit des soldats sur le toit d'un immeuble ; armés de crochets, ils retirent de la laine cachée dans des cheminées.

Ailleurs, me racontent des personnes chez qui le cas s'est présenté, des soldats ont fouillé avec fièvre durant des heures, disant pour s'excuser :

- *Il faut que nous trouvions ! Votre maison nous est signalée comme n'ayant pas livré assez de laine. Si nous ne trouvons rien, nous serons envoyés au front !*

Et, comme toujours, les amendes pleuvent. Par exemple, MM. Gevers, Castelein, Marsily et Lang, administrateurs de la Banque d'Anvers, sont condamnés pour « *recel de cuivre* », les deux premiers à quinze jours de prison, les deux seconds à un mois, et chacun à 20.000 marks d'amende.

Les portes en bronze du Palais de Justice, les grilles et lanternes en bronze du Parc du Cinquantenaire, etc, sont enlevées pour être fondues.

Souvent, la saisie frappe au coeur d'humbles gens qui gardaient avec un soin pieux des objets pleins de souvenirs. J'ai vu tantôt, sortant de la « *Militär-Polizei* » de la rue Royale, un vieillard vêtu d'une redingote en lambeaux. Des soldats ont trouvé chez lui, cachée derrière une armoire, la

bannière d'une antique société bruxelloise dont il est le plus ancien membre, circonstance qui avait valu à ce septuagénaire l'honneur de garder le drapeau. Pauvre vieux ! Les préposés à la «*Sammenstelle*» du métal ont arraché, sous ses yeux, la lyre en cuivre terminant la hampe et toutes les médailles qui pendaient autour, précieuses reliques des temps heureux où il y avait des festivals. Le malheureux vieillard en pleurait.

A la campagne, où les cachettes sont généralement sous terre, en plein champ, il n'est pas rare de voir une équipe de vingt à trente soldats armés de longues piques en fer s'abattre sur les jardins et les labourés et s'escrimer à chercher ainsi des objets réquisitionnés qui auraient pu être cachés dans la terre. Le gouvernement général n'ignore pas qu'une grande quantité de laine est partie clandestinement de la ville vers les campagnes, où on la file, où on la transforme en gilets et en chaussettes ; des campagnards viennent aux portes offrir jusqu'à 8 francs pour un kilo de laine ; ils espèrent, en la travaillant au rouet, retirer de l'opération un gain coquet l'hiver prochain.

Dans mainte famille de la ville aussi, on va chercher au salon, où il servait d'objet de parade, un rouet de bisaïeul, on le fait remettre en état par quelque « *spécialiste* » – il s'en est tout de suite trouvé, qui non seulement réparent des rouets, mais en fabriquent – et la dame du logis, les

jeunes filles apprennent à filer de la laine. On a dit que, sous beaucoup de rapports, la guerre actuelle nous ramènerait un siècle en arrière : en voilà une nouvelle preuve.

Ce travail est formellement interdit ; mais on passe outre : filer la laine de ses matelas est un moyen de la soustraire définitivement à la griffe de l'ennemi, le moyen le plus utile peut-être en un temps où l'on ne trouve pas à acheter une paire de bas de laine à moins de 25 francs.

Des familles ont tant bien que mal réussi à dissimuler leurs matelas et dorment sur le sommier, qu'elles ont recouvert de deux ou trois couvertures. Viennent les « *perquisitionneurs* ». Ils saisissent les couvertures en disant : « *Puisque vous cachez la laine de votre matelas, nous prendrons celle-ci.* »

Un truc qui a été beaucoup employé depuis quinze jours consiste, selon une formule devenue populaire, à « *tirer son matelas en bouteilles* ». L'inventeur n'est pas connu, mais le procédé fait le tour du pays. Il suffit d'un peu de patience et de pousser la laine dans des bouteilles vides. Ceux qui ont fait l'essai assurent qu'un matelas d'importance moyenne, disparaît ainsi dans cinquante ou soixante bouteilles. On les ferme au moyen de bouchons usagés, on les bouche hermétiquement à la cire à cacheter. Un trou en terre au bout du jardin, et voilà tout un matelas à l'abri jusqu'après la guerre. Que vaudra la laine

alors ? Peut-être vingt fois plus qu'à présent. Beaucoup sont frappés par cette considération et « *tirent leurs matelas en bouteilles* » dans l'espoir de se préparer une bonne affaire.

On recourt aussi à cette manoeuvre : celui qui reçoit le billet « *invitant* » à livrer ses laines à tel dépôt déterminé se hâte de les porter, non au dépôt, mais au domicile d'amis chez qui les « *prospecteurs* » de laine ont déjà passé ou qui n'ont pas encore reçu l'invitation à livrer, laquelle précède généralement d'une huitaine de jours la perquisition des « *contrôleurs* », ce qu'on porte et reporte ainsi clandestinement depuis quelques semaines est inimaginable. Par crainte d'être pincé en cours de route, on opère de préférence à la faveur de la nuit, ce qui donne souvent lieu à des épisodes drôlatiques. Un brave père de famille de mon voisinage déménageait ses laines la nuit dernière, avec le concours de ses enfants. Vers 1 heure du matin, la « *bande* » se vit poursuivie ; les poursuivants, heureusement, n'étaient pas des patrouilleurs allemands, mais d'honnêtes agents de la police locale, qui se croyaient sur la piste de cambrioleurs; arrêté avec ses « *complices* », le chef de la « *bande* » n'eut pas de peine à expliquer leur méprise aux agents, qui relâchèrent les déménageurs de laine en leur souhaitant bonne chance dans la suite de leur expédition.

Mais, en dépit de tant d'artifices, il part des millions de kilogrammes de laine pour l'Allemagne,

où ils servent principalement, d'après ce qu'expliquent ici les Allemands, à confectionner des uniformes militaires.

Les dépôts où l'on doit livrer sont éparpillés dans tous les quartiers. Entre autres les salons de la *Grande-Harmonie*, la vieille société de la bourgeoisie bruxelloise, et plusieurs locaux des écoles catholiques de l'agglomération ont été réquisitionnés à cette fin ; et aussi de vastes hangars de commerce, des établissements de marchands de chevaux, etc. Devant chacun s'alignent chaque jour, de 8 à 3 heures, des files de charrettes à bras chargées de matelas et de coussins que les habitants ont ordre – sous peine d'amende – d'apporter eux-mêmes ou de faire apporter à leurs frais et à la date fixée. A l'intérieur, des hommes et des femmes, commandés par un Allemand à la voix retentissante, manipulent tous ces matelas, les vident, les pèsent, cousent la laine dans de grands sacs de toile qui, au fur et à mesure, sont chargés sur des camions qui les transportent aux gares d'embarquement à destination de la « *mère-patrie* ».

De pauvres diables et des vieilles femmes sont là, faisant la file avec leurs hardes – car il n'y a d'exception pour personne – ni pour les vieillards, ni pour les malades, ni pour les cliniques. Les petites soeurs des pauvres ont demandé l'autorisation de conserver les matelas de leurs vieillards : vaine démarche. Chez les moribonds un

délai est accordé, mais deux jours après le décès, la « *Kommandantur* » fait enlever le matelas.

A présent on est fait à tout. Nous voici déjà sur la paille, au sens littéral du mot (1). Les Boches décideraient demain de ne plus nous laisser qu'une chemise, que cela n'étonnerait personne. Au reste, cette perspective est déjà visible pour les Montois. L'affiche suivante a été collée, le mois dernier, sur leurs murs :

« Pour assurer l'habillement des travailleurs civils, il est nécessaire de dresser une liste des stocks de vêtements.

Les communes doivent fournir des listes suivant le modèle ci-dessous.

a) de toutes les parties d'habillement qui existent dans les lieux de vente publics ;

b) de toutes les parties d'habillement qui existent encore chez les particuliers au-dessus du nécessaire.

On fixe, par personne, pour le nécessaire : 3 paires de bottines ou souliers, 3 vestons, 3 pantalons, 5 caleçons, 5 chemises et 5 paires de chaussettes.

Les déclarations suivant le modèle ci-dessous devront être remises en triple exemplaire à l'hôtel de ville, bureau de l'huissier audiencier, le 5 février 1918 au plus tard. »

« Pour assurer l'habillement des travailleurs civils », c'est-à-dire des gens qui travaillent pour l'autorité allemande. Il est possible que ces malheureux, si ce sont des Belges, en auront une

part, mais chacun, là-bas, se rend compte que la «*mère-patrie*» ne s'oubliera pas.

La réquisition des laines a fait surgir, aux vitrines, des produits disparates destinés à bourrer les matelas des filaments de papier, des copeaux, des plumes, des feuilles mortes, du houblon, de la fibre de bois. Et cela se vend maintenant chez des marchands qui n'ont plus rien de ce qui constituait leur commerce du temps normal, chez des pâtisseries, des tailleurs, des poissonniers.

(1) Un mois plus tard, on ne nous permettait même plus la paille. Voir le 17 mars.

Notes de Bernard GOORDEN.

24 janvier 1918 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180124%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Lisez « *Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.* » par **Georges RENCY**, qui constitue le chapitre **XIII** de la **première partie** du volume **1** de ***La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale*** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 90-97) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>